

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 15 avril 2026 à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 02 avril 2026. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Madame Alexia SANCHEZ, Madame Françoise OLIVE, Monsieur Julien COLOMBIES, Madame Christel RIVIERE, Monsieur Pierre ESTRYPEAU, Madame Nathalie HERRANZ, Madame Véronique ANDREU, Monsieur Fabrice MANSUY, Madame Christine BONNET, Monsieur Cédric ANGLES, Madame Emmanuelle FOURCADE, Monsieur Frédéric BONNAFOUS, Madame Julie KNITL-GUIDICI, Monsieur Michel FALCONNET, Madame Elodie PEREZ, Monsieur Eddy QUEMET, Monsieur Jean-Marc BOUREZ, Madame Emilie PEZET, Monsieur Thierry LELAN, Monsieur Manuel DEFORES, Madame Filiz KWIATKOWSKI, Madame Marie CHABRIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Alicia RIEU à Madame Alexia SANCHEZ, Monsieur Jean-Charles CONTE à Monsieur Cédric MAUREL, Monsieur Anthony BLOYET à Madame Françoise OLIVE, Monsieur Benoît MUNOZ à Madame Filiz KWIATKOWSKI.

Secrétaire de séance : Madame ANDREU Véronique

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 23
- Nombre de conseillers représentés : 4

2026-030- FINANCES : Budget primitif 2026-Budget annexe Cuisine Centrale

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 27	Abstentions : 0	Exprimés : 27	Pour : 21	Contre : 6
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Monsieur le Maire présente le budget annexe de la Cuisine centrale. Il précise que ce budget en fonctionnement tient compte des charges nécessaires à la fabrication des repas, tant en charges à caractère général que les charges de personnel.

En recette, sont inscrites les recettes de facturation. Pour la section d'investissement, en dépenses on prévoit une enveloppe pour lancer les travaux de la nouvelle cuisine centrale équilibrés en recettes avec un acompte de subvention.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 761 602 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 173 000 € (hors RAR)

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **ADOPTER** le Budget primitif 2026 du budget annexe de la Cuisine centrale, comme présenté ci-dessus ;
- **DONNER MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNER** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,



Cédric MAUREL